une action internationale contre la concurrence déloyale, dans le sens des législations existantes. Les mesures peuvent se résumer en trois groupes : 1° le système français qui conduit à la répression générale avec l'article 1382 du Code civil ; 2° le système allemand qui prescrit des mesures de répression spéciales ; 3° les opinions indépendantes participant de l'un et de l'autre système. Le rapporteur estime qu'il faut une coopération internationale pour faire respecter les mesures de protection, ainsi qu'on le fait pour les brevets. Divers amendements sont proposés, et M. Chapsal déclare que la législation française fournira au comité permanent de nombreux moyens pour la répression de la concurrence. La question est enfin adoptée et renvoyée à la commission.

Les congressistes et les délégués des gouvernements étrangers se rendent ensuite à l'Elysée, où le Président de la République doit les recevoir.

UN GROS PROCES EN BELGIQUE

L'escroc Nestor Wilmart en Correctionnelle

LA DEUXIEME AUDIENCE

Bruxelles, 9 juin. — La deuxième audience du procès Wilmart a été ouverte ce matin, à 9 heures.

Me Moricar, avocat de Nestor Wilmart, dépose à M. Devos, juge d'instruction, une question tendant à faire préciser le chiffre total des opérations de reports reprochées à son client. On apprend ainsi que le total de ces opérations s'élève à 17 millions, sur lesquels 5 millions et demi ont été remboursés et 3.500.000 francs payés en intérêts et commissions.

L'EXPOSÉ DU JUGE D'INSTRUCTION

M. Devos reprend ensuite son exposé. Il définit aujourd'hui le role joué dans l'affaire Waechter. « Waechter, dit-il, a fait, depuis 1903, pour le compte de Nestor Wilmart, des opérations sur titres irréguliers qui atteignent une somme considérable. Le produit brut de ses reports s'est élevé à sept millions sept cent mille francs sur lesquels il restait dû, au 10 octobre 1912, une somme d'environ cinq millions.

« Waechter, qui mit à la disposition de Nestor Wilmart la grande influence dont il disposait dans le monde financier, recevait une rémunération consistant en une majoration des intérêts qu'il payait lui-même aux agents de change et aux banquiers.

« Son co-accusé Dethier, intervient d'abord comme secrétaire de Waechter : c'est lui qui manipule les titres et les fonds provenant des opérations de reports et établit, sur les indications de son patron, les comptes relatifs à ces opérations. Mais Dethier fait aussi, à partir de 1907, des opérations personnelles qui portent sur environ deux cent mille francs, plus cent mille francs d'opérations reprises par Waechter et comprises dans la somme de sept millions sept cent mille francs citée plus haut.

« Les opérations du groupe Waechter portent en 1909, sur 10.500 titres ; en 1910 sur 14.600 ; à fin octobre 1911 sur 19.000 titres. Or, en 1909, le nombre des titres régulièrement en cours est de 12.800 ; en 1910 de 12.600 et, fin octobre 1911, de 12,500.

« Waechter et Déthier, continue le juge d'instruction, étaient certainement au courant de ces chiffres, car ils se faisaient renseigner par Rasquin sur la marche des affaires de la Société Gand-Terneuzen. D'autre part Nestor Wilmart fit écrire par Déthier, fin 1912, à la commission de la Bourse pour ramener le chiffre des titres inscrits à la cote à celui des titres régulièrement en cours, après remboursement d'obligations, au lieu du chiffre total des titres émis qui y figurait précédemment.

« En outre, le nombre ultime des titres émis est de 15.073. Il y a donc environ quatre mille titres sur lesquels en 1911, Waechter et Dethier faisaient des opérations qu'ils savaient irrégulières.

« La Caisse de reports et de dépôts s'étant aperçu un jour qu'elle avait reçu en report de Waechter cent titres portant des numéros supérieurs à 15.073, en avisa Waechter, lequel écrivit à Nestor Wilmart. Le dépôt fut retiré, les reports remboursés et Nestor Wilmart écrivit à la banque pour lui expliquer que le fait que des titres portaient un numéro supérieur à 15.073, tenait à ce que des obligations détruites par un incendie avaient été remplacées par de nouveaux titres numérotés au-delà de ce nombre.

« Le bénéfice de Waechter, dans les opérations qu'il a faites pour le compte de Wilmart (majoration des intérêts payés aux banques), a été de cinq cent mille francs.

Me Jamar, deuxième avocat de Waechter : « Mon client a abandonné tout son avoir à ses créanciers, alors que Nestor Wilmart, pour le compte duquel il a fait des opérations de reports, est débiteur envers lui de sommes supérieures ».

Le juge d'instruction termine en indiquant que Déthier a réalisé un bénéfice de 10.000 francs et Van Hantenrick 150.000 fr.

L'audience est levée à midi. Le procès continuera lundi prochain.

Les terribles suffragettes

Londres, 9 juin. — Le roi et la reine d'Angleterre, ainsi qu'une foule élégante, assistaient hier aux épreuves du concours hippique international de Londres.

Aussitôt après leur entrée, une jeune femme, vis-à-vis de la loge royale, se leva et prononça, à haute voix, quelques paroles à l'adresse de la reine au sujet de l'alimentation forcée des suffragettes incarcérées. Immédiatement appréhendée par deux agents de police, elle fut expulsée aux applaudissements de l'assistance.

Plus tard une seconde, puis une troisième suffragette ayant voulu recommencer furent également mises à la porte.

Les désordres de l'église de Brompton et de Westminster ont eu leur dénouement hier devant le tribunal de Westminster. Miss Christine Adam a été condamnée à un mois de prison, Miss Fausten à quatorze jours, Miss Napsier à sept jours. Une Allemande, nommée Yehnacker, qui tenait des propos incohérents, sera soumise à un examen mental.

Les étudiants du Trinity College de Dublin ont appliqué la peine du talion aux suffragettes. Ils ont pénétré au siège social de l'association de ces dernières et ont lancé, par les fenêtres, tables et chaises. Une bagarre a ensuite eu lieu entre les partisans des suffragettes et les étudiants.

Les partisans des suffragettes ont escaladé le toit de l'hôtel de ville et ont enlevé le drapeau qu'ils ont remplacé par l'emblème des suffragettes. Neuf arrestations ont été opérées.

Horrible crime religieux

Madrid, 9 juin. — Un horrible crime vient d'être commis à Salamanque, sous l'empire de la superstition religieuse. La femme Sanchez, croyant que son mari et ses trois enfants étaient possédés d'un démon, fit part à son confesseur de son intention de les tuer pour les offrir au Seigneur. Le prêtre, croyant avoir affaire à une folle, n'attacha pas d'importance à ces propos. Hier, en l'absence de son mari, la femme Sanchez égorgea ses trois enfants. Puis, effrayée de son crime, elle se jeta dans un puits.

UNE NOUVELLE EXPÉDITION AU POLE SUD

Stockholm, 9 juin. — Sur l'initiative de l'illustre explorateur Otto Nordenskjold, aujourd'hui vice-recteur de l'université de Gothembourg, un comité vient de se former à Stockholm en vue d'élaborer le projet d'une expédition anglo-suédoise au pôle Sud. A la tête du comité se trouve l'amiral L. Palander qui accompagna A.-E. Nordenskjold dans son voyage à travers le passage du Nord-Est.

L'expédition, commandée par le docteur Otto Nordenskjold, sera composée de savants suédois et anglais et, en partie, subventionnée par l'Angleterre. Le concours de cette nation s'explique par le fait que, lors de sa première expédition (1902-1904), Nordenskjold a ouvert aux Anglais, possesseurs des îles Falkland, un nouveau champ d'activité en leur donnant l'occasion d'étendre leur influence sur l'Antarctide de l'ouest qui dépend actuellement du secteur des Falkland.

L'expédition quittera la Suède le 1er septembre 1915 et poursuivra des travaux d'ordre scientifique et géographique pendant cinq étés et quatre hivers pour être de retour en février ou mars 1920. Les collections rapportées seront également partagées entre les Suédois et les Anglais.

L'expédition est conçue sur un plan nouveau, dicté par l'expérience. On se rappelle la tragique aventure de Nordenskjold, attendant une expédition de secours dans sa station de Snow-Hill. Afin d'éviter les dangers de l'isolement, l'expédition établira sa station dans un havre bien abrité du détroit de l'Antarctique, qui sépare, on le sait, la Terre de Graham de la Terre Grinville, et se tiendra en contact permanent par bateau et par télégraphie sans fil avec l'importante section de pêche de l'île Déception, située à environ 400 kilomètres à l'ouest. Selon les circonstances, des raids en traîneau seront organisés, à l'aide de vigoureux chiens groenlandais, vers le sud, dans une région encore inconnue.

Le premier soin de Nordenskjold sera de visiter les îles Seymour et Snow-Hill, où il espère retrouver son ancien campement.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

UN NOUVEAU STABILISATEUR AUTOMATIQUE POUR AEROPLANES

Saint-Etienne, 9 juin. — Le comte A. de La Celle, assisté du pilote Durafour, et du colonel Deleuze, a procédé avec succès, sur l'aérodrome de Bouthéon aux essais d'un nouveau stabilisateur automatique.

Cet appareil repose sur le principe des variations de sustentation obtenues au moyen d'une palette en tôle, encastrée dans l'aile même du monoplan.

Cette palette oscille sur un axe suivant la poussée de l'air et sert de commande à un petit servo-moteur, lequel au moyen d'un robinet spécial, reçoit de l'air comprimé pour actionner automatiquement le gouvernail de profondeur, suivant les besoins.

Il résulte de ce dispositif qu'en cas de chute pour une cause quelconque, l'aéroplane (monoplan ou biplan) est immédiatement et successivement redressé, ce qui permet un atterrissage parfait.

POUR LA COUPE MICHELIN
Une tentative de l'aviateur Gilbert

Evreux, 9 juin. — L'aviateur Gilbert, concourant pour la Coupe Michelin, a téléphoné ce matin d'Angers au comité civil d'aviation d'Evreux qu'il quittait Angers à dix heures et qu'il comptait atterrir sur le champ d'aviation d'Evreux entre une heure et demie et deux heures.

Angers, 9 juin. — Gilbert, concourant pour la Coupe Michelin, est arrivé à Angers ce matin, à 11 heures 35, venant de Romorantin.

L'aviateur est reparti dix minutes plus tard se dirigeant vers Evreux.

Evreux, 9 juin. — L'aviateur Gilbert a atterri cet après-midi à 1 heure 15 à la station Bellenger, à Evreux.

Après avoir déjeuné et fait son plein d'essence, il est reparti à 1 heure 53, se dirigeant sur Calais.

Il a été contrôlé par les membres du comité civil d'aviation.

Gilbert compte arriver à Villacoublay entre six et sept heures du soir.

Un coulonneux brûlé vif

Noyon, 9 juin. — Un grand concours de pigeons organisé par la Fédération colombophile centrale, dont le centre est à Houdeng-Goegnies (Belgique), devait avoir lieu à Noyon (Oise). Dans la nuit de dimanche à lundi, un wagon contenant vingt-cinq paniers dans lesquels se trouvaient 875 pigeons a été détruit entièrement par le feu et le convoyeur, nommé Soulette, qui se trouvait dans le wagon, a été carbonisé.

Après les tragiques incidents d'Ancône

La grève générale en Italie

Rome, 9 juin. — L'agitation continue. Une réunion générale tenue ce matin place ce du Peuple, a décidé de continuer la grève au moins jusqu'à demain. Quelques attroupements ont été dispersés par la police et des piquets de cavalerie.

De plusieurs villes on signale quelques troubles, notamment à Milan et à Florence. A Ancone, l'agitation est toujours assez grave. Il y a eu de vrais combats entre les socialistes et la force armée ; de part et d'autre encore il y a des blessés. Il est probable que ces incidents de la dernière heure accentueront encore le mouvement de protestation qui semblait devoir se généraliser.

En effet, la grève a été proclamée aussi à Bologne, Florence, Venise, Gênes, Milan, Turin, Bergame, Terni, Brescia, Civita-Vecchia, Bari, Livourne, Pérouse, toutefois avec certaines restrictions.

A LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 9 juin. — La séance de la Chambre est très animée.

M. Salandra, répondant aux interpellations, déclare assumer la pleine responsabilité des événements.

De nombreux orateurs républicains socialistes répliquent.

M. Chiosa, républicain, présente une motion affirmant « que les lois sur le droit de réunion ont été violées par le Gouvernement et ses fonctionnaires ».

Les socialistes et les républicains demandent la discussion immédiate de cette motion.

La séance continue.

Les excentricités d'un détenu

Saint-Malo, 9 juin. — Un détenu de la prison de Saint-Malo, nommé Félix Michel, inculpé de tentative d'assassinat, ayant été reconnu responsable par le médecin aliéniste chargé de l'examiner, se livre depuis lors à des excentricités. Il s'est barricadé depuis trois jours dans sa cellule, refusant toute nourriture et remplissant le quartier de ses hurlements.

Le parquet a décidé de faire enfoncer la porte de sa cellule pour la réduire au silence.

Arrestation d'un banquier à Amiens

Amiens, 9 juin. — A la suite de nombreuses plaintes déposées par des commerçants d'Amiens, M. Loncle de Forville, juge d'instruction, a fait arrêter M. François Thueux, banquier, inculpé d'abus de confiance. M. Thueux s'était servi des titres appartenant à ses clients pour se constituer une couverture dans des maisons de coulisse où il faisait des opérations. Les titres avaient été engloutis dans des spéculations malheureuses. Ce banquier, qui était anciennement installé à Toulouse, avait été déjà condamné à la prison avec sursis pour des faits analogues par le Tribunal de cette ville.

La Propagante électorale des cléricaux belges

Sous la signature de P. Cnudde, secrétaire du bureau international des Fédérations d'instituteurs, le « Journal des Instituteurs belges » publie l'information suivante :

Nous avons reçu communication d'un numéro du « Tirailleur » du 24 mai 1914, recommandant la candidature de M. le ministre Davignon.

Ce torchon dépasse en tout ce qu'on peut imaginer la scandaleuse propagande cléricale de 1912.

Voici quelques échantillons :

A. — Leçon des choses

« Il faut vivre ma vie...

« J'ai le droit de vivre, tout homme a le droit de vivre et puisque votre société imbécile et criminelle prétend me l'intendire, eh bien, tant pis pour elle, tant pis pour vous tous ! »

BONNOT (Son Mémoire).

La « Gazette de France » tire de la déclaration suprême du bandit ces judicieuses réflexions :

« Il me faut vivre ma vie ! Toutes les doctrines lues, entendues et retenues par l'assassin se résument dans cette formule philosophique. Bonnot n'était pas seulement un homme qui vole et qui tue ; il agissait d'après des principes.

Ces principes ne sont point entrés seulement dans la tête de Bonnot et de ses compagnons. Ils ont pénétré dans des milliers et des milliers de cerveaux ; ils courent les rues et les chemins ; ils excitent des passions et provoqueront des crimes chaque jour plus nombreux. Ils sont pris, les bandits ! Quelle erreur et quelle fatale illusion ! Les brigands qui veulent aussi vivre leur vie ne cesseront point de menacer et de tuer, aussi longtemps que les principes dont s'inspirait Bonnot seront les guides de certains individus. On peut bien supposer qu'ils n'ont pas lu les philosophes qui jettent cette semence à tous les vents ; ils n'en ont pas eu besoin ; ils n'ont eu qu'à écouter les leçons dans les écoles publiques et à lire des manuels officiels d'enseignement.

B. — Victime de l'école sans Dieu

Double exécution capitale au Mans

L'influence de la religion

Mémoires de Tisseau, condamné à mort :

« C'est l'école sans Dieu, c'est l'école sans morale qui m'a pousé dans les voies criminelles.

« J'ai été soustrait par la loi à l'éducation religieuse ; j'ai été livré au maître qui m'apprenait à mépriser l'autorité du prêtre et celle de mes parents...

« Si j'avais eu des maîtres chrétiens, il est certain que le coupenet n'eût pas brusquement terminé ma destinée.

« TISSEAU. »

C. — Conséquences inévitables d'un régime

On n'entend parler que de crimes, plus horribles les uns que les autres et, tous les matins, les journaux, dans leurs faits divers, sont pleins de récits à faire frisonnier.

Jamais la criminalité n'avait progressé dans de telles proportions, surtout dans les régions et dans les milieux où le sentiment religieux se perd.

En France, les fils, les filles tuent leur mère le plus tranquillement du monde.

Les instituteurs flachonniens souillent les enfants.

Des apaches, en plein jour, assomment et volent des caissiers.

Des bandits, dans les gares, éventrent les coffres-forts, tirent sur les employés, tuent des gendarmes et, lorsqu'ils se voient pris, se font sauter la cervelle.

Cette génération de criminels, qui l'a préparée ? Les coupables, ce sont : les politiciens jouisseurs qui ont fondé ce régime avec un cri de haine : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. »

Nous insérons ces suggestives citations sans commentaires, mais nous y attirons l'attention de tous les instituteurs, surtout celle des instituteurs chrétiens.

P. CNUDDE.

Et voilà comment les catholiques belges font à l'école laïque française la réputation de pourvoyeuse du crime et de l'immoralité. Que dire d'un parti qui en arrive à utiliser de semblables moyens de polémique pour assurer ses succès électoraux ?

Quel triste échantillon des vertus chrétiennes !

Dans la Région

A LILLE

Le drame de la rue de Béthune

L'autopsie de la victime. — Interrogatoire de l'inculpé

Nous avons dit que M. le juge d'instruction Gobert, chargé de cette affaire, avait commis M. le docteur Minet, à l'effet d'autopsier le cadavre du marchand des 4-saisons Télu, frappé d'un coup de couteau à la poitrine, dans les circonstances que nous avons relatées, par l'ouvrier graisseur Fournier, alors qu'il sortait d'un cinéma de la rue de Béthune.

On sait que la victime de ce drame mourut à l'hôpital St-Sauveur, le surlendemain du jour où elle avait été frappée.

M. le docteur Minet a constaté que la lame du couteau du meurtrier avait pénétré dans le bas du poumon droit, qui fut perforé et aussi dans le foie, car le coup fut porté de haut en bas. La blessure atteignait une profondeur de plus de 3 centimètres.

Il se produisit ainsi dans les deux organes précités, une hémorragie interne. Ce fut ce qui causa le décès.

Interrogé, hier matin, par M. Gobert, Fournier a renouvelé les déclarations qu'il avaient faites au commissaire de police, M. Lamour le jour de son arrestation ; à savoir : qu'il avait réclamé à Télu l'argent que la fille de ce dernier avait emporté et qui lui appartenait.

A l'en croire, c'est à la suite d'un geste de menace de Télu, que Fournier, ne sachant trop ce qu'il faisait, l'aurait frappé.

Quoi qu'il en soit, le chef de préméditation ne sera pas invoqué pour cette affaire. Cependant, l'inculpation de tentative d'homicide a été changée par suite de la mort de la victime, en celle d'homicide.

Cette nouvelle, communiquée à Fournier par le magistrat instructeur, a laissé l'intéressé parfaitement indifférent.

A ARMENTIÈRES

Congrès des Œuvres Laïques Scolaires et Post-Scolaires

Le Congrès des Œuvres laïques scolaires et post-scolaires qui devait avoir lieu à Armentières les 12, 13 et 14 juin courant est remis à une date ultérieure en raison de la crise ministérielle.

A Tourcoing

Les bandits internationaux

LA FILLE GAREMYNCK, CHEF DE BANDE, EST CAPTURÉE A CROIX. — DEBRIL, SON AMANT, EST ARRÊTÉ A ROUBAIX.

Pendant que ses complices se débattent aux mains de la police de Tourcoing, Marie Garemynck, plus dangereuse à elle seule que plusieurs de ses acolytes, courait encore les champs avec son lieutenant Léon Debril.

La perspicacité du commissaire de police de Croix et de ses agents lui a fait hier partager le sort de sa bande.

UN MYSTERIEUX COUPLE

Dimanche soir, on remarquait dans les bals, où tout le monde apache de Croix et Roubaix se donne rendez-vous, un couple qui s'il ne dépareait pas le milieu par ses allures, y était pourtant inconnu. On ne tardait pas, à la police, à savoir que ce couple était arrivé samedi soir dans un logement du quartier de la Croix-Blanche et s'était inscrit sous les noms de Henri Ollivier et Pauline Vandemortelle, venant de Valenciennes.

Le couple fut filé et ce matin, M. Jérôme, sûr à présent de son fait, décidait l'arrestation. Léon Debril venait de sortir et l'on ne put mettre la main dessus, il court encore.

Marie Garemynck, se voyant prise, gouailla : « Pas la peine de faire tant de chichis, je n'ai pas mon revolver, il est resté à Tourcoing. » Ces propos sont symptômatiques chez cette femme de 22 ans qui a déjà dix-sept condamnations diverses, dont une à sept mois de prison pour agression nocturne. Emmenée au commissariat, elle y fut reconnue par le sous-brigadier Leman, de la sûreté de Tourcoing, et avoua avoir participé au cambriolage de la rue des Poutrains. Elle déclara que, le coup fait, elle s'était rendue à Bruxelles, puis, ne s'y sentant pas en sécurité, à Marseille, d'où elle revint samedi soir, qu'au surplus les bijoux volés rue des Poutrains étaient en la possession de Verbrugge, le bijoutier de la rue du Fresnoy, chez lequel on n'a rien trouvé, et qu'elle racontera des choses intéressantes au juge d'instruction. Elle n'avait sur elle que 17 sous au moment de son arrestation, le livret d'ouvrière au nom de Vandemortelle qu'elle avait présenté comme pièce d'identité, proviendrait d'une morte

A midi, la police de Croix transférait sa capture à la Sûreté de Tourcoing et se mettait à la recherche de Debril, disparu vers Roubaix et qui n'est pas pressé de rentrer à son logement de Croix.

LA PRISONNIÈRE A LE SOURIRE

Amenée au poste central de police par le sous-brigadier de sûreté Leman et l'agent Fornier, la redoutable aventurière a été interrogée, hier toute l'après-midi, par M. le commissaire de police Meynier, du 2e arrondissement, chargé de l'enquête.

Sans se faire prier, avec le sourire même, la voleuse, qui fut, il n'y a pas bien longtemps, compromise dans une affaire de détérioration de fils téléphoniques, avoua, avec tous les détails connus de nos lecteurs, sa principale participation au cambriolage de la demeure de Mme veuve Manécaux, rue des Poutrains.

Croyant avoir été vendue par Verbrugge, elle déclara sans rire que ce dernier avait touché pour sa modeste part 5,000 francs et tous les bijoux, chose absolument fausse, puisque Verbrugge n'est pour rien dans le cambriolage et qu'il est simplement inculpé de vols de motos.

La Garemynck reconnait avoir endossé le tailleur gris de Mme Claessens pour se rendre chez la veuve Marécaux réclamer les souliers de la problématique Marie Parmentier et reconnaître les lieux, mais elle jure ses grands dieux ne pas connaître Claessens et ne l'avoir jamais vu.

Nous savons déjà tout le crédit qu'il faut accorder à cette déclaration intéressée.

A six heures du soir, la fille Phamilde Gaerremynck a été écrouée au dépôt.

LE COUPLE VIVAIT A ROUBAIX

Dans nos précédents récits, pour ne pas entraver l'œuvre de la justice, nous avons laissé s'accréditer le bruit que, le coup fait, le couple Léon Debril-Phamilde Gaerremynck s'était sauvé à Bruxelles.

Il n'en est rien ; le soir même du cambriolage, les voleurs venaient se réfugier à l'estaminet portant pour enseigne « Au Chien Mouton », rue Jacquard, 86, à Roubaix, et y demeurèrent soigneusement cachés jusqu'au vendredi 5. Ce jour-là, l'aventurière fut vue rue de Tourcoing, vers deux heures de l'après-midi, et à quatre heures trente du soir elle partait à Mouscron en compagnie de son amant.

Au lieu de revenir à Roubaix, le couple passa la nuit chez la mère Gaerremynck, ce qui lui évita d'être capturée par le service de la sûreté qui, samedi matin, accompagné de M. Delteil, commissaire chef de la sûreté, porteur du mandat d'arrêt que Roubaix possédait depuis plusieurs jours, se présenta rue Jacquard, pour l'arrêter.

Se sachant découvert, le faux ménage ne rentra plus au bercail et alla se réfugier à Croix. Nous savons le reste.

ARRESTATION DE DEBRIL

En quittant Tourcoing, mardi soir, les agents de sûreté de Roubaix, Devogle et Gérard Lefebvre qui ont joué dans toute cette importante affaire un rôle maintenant apprécié par M. le juge d'instruction Filaire, se dirigèrent vers le Pont-Morel, en suivant le canal. Ils étaient bien inspirés. En route on leur signala le récent passage de Léon Debril qui, la chose est prouvée, a participé au cambriolage de la rue des Poutrains, ayant été mis en liberté le même jour à deux heures de l'après-midi.

Comme il commençait à pleuvoir, l'agent Lefebvre, dont le domicile est voisin du canal, rentra chez lui pour prendre un parapluie. La vue de sa femme et de sa tante lui donna une ingénieuse idée : celle de se faire accompagner des deux femmes. Parapluie baissé, donnant le bras à sa compagne, Lefebvre se mit en route, suivi de Devogle donnant le bras à la tante. Les deux couples, les hommes la figure cachée par les « pépins », se dirigèrent vers la rue de Tourcoing. Au coin de la rue Duflot, en face de la pharmacie Turlure, les policiers virent arriver Debril tenant à la main un cornet de pommes de terre frites.

Bien abrités, les agents le laissèrent arriver à leur hauteur et l'empoignèrent brusquement chacun par un bras. « Je suis refait ! » s'exclama le jeune bandit qui fut immédiatement conduit au poste central et écroué.

Il n'avait sur lui qu'un portemonnaie vide et la clef de son logement.

Avant d'entrer au violon, Debril a déclaré ne vouloir causer que dans le cabinet du juge d'instruction.

Ainsi, grâce aux agents Devogle et Gérard Levebvre, toutes les vedettes de la bande de voleurs internationaux sont sous les verrous.

E. VERAN.

A LOUVROIL

Une femme brûlée vive

ELLE EST ENTOURÉE DE FLAMMES EN ALLUMANT SON POELE

Dimanche à 11 heures et demie du matin, un terrible accident est survenu chemin d'Hautmont à Louvroil.

Pendant que ses enfants jouaient au jardin, Mme Legrand, née Charlotte Foulon, âgée de 36 ans, épouse de M. Legrand, garçon-brasseur à la brasserie des Buttes, avait mis au feu du papier provenant de vieilles tapisseries et elle tisonnait le poêle dont le couvercle était enlevé. A ce moment une gerbe de flammes s'éleva et communiqua le feu aux effets de la pauvre femme qui, terrifiée, fut prise d'une crise de nerfs et se trouva par conséquent dans l'impossibilité d'éteindre l'incendie.

Le jeune Legrand, âgé de 11 ans, rentrant du jardin, aperçut sa mère entourée de flammes et il eut la présence d'esprit de jeter quelques seaux d'eau sur elle, puis il s'empressa d'aller avertir des voisines.

Quand celles-ci arrivèrent, les vêtements de Mme Legrand achevaient de se consumer et la malheureuse se trouvait debout dans un coin de la chambre.

On s'empressa de lui prodiguer des soins en attendant l'arrivée du docteur Vandenbusche d'Hautmont.

Mme Legrand est très grièvement brûlée sur toutes les parties du corps et on s'attend à une issue fatale. Elle se trouvait dans une position intéressante.

A Sin-le-Noble

GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY

UN ENFANT DE SEPT ANS A LE PIED BROYE

Un grave accident de tramway s'est produit mardi, à 7 heures du soir, à Sin-le-Noble.

Plusieurs gamins jouaient sur le pont qui sert à la Compagnie des Tramways pour franchir la ligne du chemin de fer.

Soudain, l'un d'eux, Maurice Champenois, 7 ans, dont le père, inspecteur aux établissements Wibault, demeure 7, rue Nationale, tomba sous le car d'Aniche, qui arrivait justement.

Aux cris, poussés par l'enfant et ses camarades, le wattmann stoppa. On dégagea le jeune Champenois et on le mit dans le car, qui arrêta rue de la Gare, pour pesmettre de transporter le bambin chez ses parents.

Vers huit heures du soir, le jeune Champenois qui a le pied droit broyé, a été transporté dans la voiture de M. Wibault, à Douai, à la clinique du docteur Jacomet, où il devra subir l'amputation du pied blessé.

Pour les prochaines Assises DU NORD

La chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Douai a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord, pour y être jugées à la prochaine session, les affaires suivantes :

Vols qualifiés et complicité à Lille. — Lessenne Joseph-Louis, 31 ans, né à Roubaix, peigneur à Lille ; Sire Etienne, 26 ans, né à Poitiers, pointeur à Lille ; Defranc Eugène, 25 ans, né à Lille, journalier, sont accusés de vols qualifiés et de complicité.

Les vols ont été commis dans la nuit du 19 ou du 20 janvier chez M. Léon Duburcq, et le 20 ou 21 janvier chez Mme veuve David.

Attentats à la pudeur à Vieux-Berquin et à Bailleul. — Bailleul Désiré, 37 ans, garde-chasse à Doullieu, est accusé d'attentats à la pudeur commis :

1° A Vieux-Berquin, en avril ou mai 1911, sur la jeune Marie-Antoinette Dubaele, âgée de moins de 13 ans ;

2° A Bailleul, en août 1913, sur Marie Forceville, âgée de moins de 13 ans ;

3° A Bailleul, en mars 1914, sur Demettre Marie-Louise, âgée de moins de 13 ans.

Dernière Heure

Le Ministère Ribot

Le nouveau Cabinet devant les Chambres. - La déclaration ministérielle.

L'Agence Havas nous communique la note suivante que nous publions à titre documentaire et sous les plus expresses réserves :

« Paris, 9 juin. — Quand vous présenterez-vous devant les Chambres, a-t-on demandé au nouveau président du Conseil à sa sortie de l'Elysée ?

» Je voudrais que M. Delcassé put venir avec nous ; je vais aller le voir et si son état de santé le permet, nous nous présenterons jeudi devant les Chambres. »

« Deux des sous-secrétaires d'Etat ont été désignés aujourd'hui : MM. Lecherpy et Guernier. Les deux autres le seront demain.

» Le sous-secrétariat d'Etat à la Guerre sera offert, croit-on, à M. Abel Ferry, député.

» Pour le sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, on cite beaucoup de noms, parmi lesquels celui de M. Lauraine.

La note « Havas » poursuit :

» *On assure que dans la déclaration ministérielle le Gouvernement, après avoir indiqué son sentiment sur le maintien de la loi de trois ans, ajoutera toutefois qu'il est prêt à mettre à l'étude des projets sur la préparation militaire de la jeunesse et l'utilisation des réserves.*

» La déclaration ministérielle, si l'on en croit les renseignements recueillis auprès de plusieurs ministres, *sera, pour employer leur expression, « tout à fait à gauche », et, sur l'application des lois laïques comme sur les problèmes financiers de l'heure présente, elle ne devrait être, dans l'esprit des membres du Cabinet l'objet d'aucune critique sur les bancs républicains.*

» *On ne peut toutefois se dissimuler que l'opposition de gauche se manifestera malgré tout.*

» *D'après les impressions recueillies, il faut s'attendre, dès le premier jour où le Cabinet se présentera devant les Chambres, c'est-à-dire probablement jeudi, à une grosse bataille parlementaire* ». (Havas).

M. Abel au "Travail"

Paris, 9 juin. — M. Ribot a définitivement attribué le portefeuille de MINISTRE DU TRAVAIL à M. J.-Bte ABEL, député du Var, Gauche radicale.

L' « Officiel » publiera demain les décrets concernant la nomination des nouveaux ministres.

Dans l'Armée

Paris, 9 juin. — M. Croquet, adjudant au 39e d'infanterie et Floccial, adjudant au 8e, sont désignés pour la médaille militaire.

M. Schion, capitaine au 9e cuirassiers, passe au 21e dragons.

M. Cotta de Unglesqueville, capitaine acheteur au dépôt de remonte de Paris, passe au 9e cuirassiers.

M. Briet, chef d'escadron d'artillerie, sous directeur de l'atelier de construction de Douai, est nommé directeur de l'atelier de Rennes.

M. Schuller, capitaine à la direction des Forges, passe à l'atelier de Douai.

M. Lemière, capitaine au 1er régiment d'artillerie lourde à Douai, passe à la commission d'expériences de Versailles.

M. Binet de Jaffonnieux, capitaine au 73e d'infanterie, passe au 108e.

M. Voisin, capitaine au 110e d'infanterie, passe au 39e.

M. Tulpin, capitaine du génie à Paris est désigné pour le 3e régiment à Arras.

M. Benoit, capitaine du génie à Valenciennes, passe à Lyon.

M. Roon, lieutenant au 9e génie, passe au 3e à Valenciennes.

M. Marchal, officier d'administration de 1re classe au génie à Maubeuge, passe à Caen.

Aéronautique militaire. — M. Yence, capitaine d'artillerie commandant le centre de Maubeuge, est classé au centre d'Avaux, commandant au centre.

M. Redensperger, lieutenant au 2e groupe à Maubeuge, passe à Reims.

M. Archambaud, officier d'administration de 2e classe au service de santé à Laghouat, est classé au 2e groupe à Maubeuge.

Une rentière assaillie par deux chenapans

Paris, 9 juin. — Mme Ernestine Silly, cinquante-huit ans, rentière, demeurant rue Léguyer, 26, était occupée ce matin, vers neuf heures, aux soins de son ménage quand on vint sonner à la porte de son appartement. Sans méfiance, Mme Silly alla ouvrir.

Deux jeunes gens coiffés de casquettes se présentèrent à elle en lui disant qu'ils venaient de la part de M. Daniel, un ancien locataire de la maison. Au même moment, ils poussèrent violemment la porte et l'un d'eux frappa violemment la pauvre femme à la tête avec un coup-de-poing américain. Aux cris poussés par Mme Silly, des voisins accoururent, mais les deux malfaiteurs avaient déjà pris la fuite.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, Mme Silly, dont les blessures sont heureusement sans gravité, s'est rendu au bureau de M. Lefils, commissaire de police du quartier Clignancourt, et lui a fait le récit de l'attentat. Elle a donné un signalement précis de ses agresseurs : ce sont deux jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années, l'un brun, l'autre blond, tous deux de taille moyenne.

Mme Silly était naguère encore propriétaire de l'immeuble où elle habite. Elle l'a vendu dernièrement et cette particularité devait être connue des deux jeunes bandits qui devaient supposer que la rentière avait chez elle une partie de la somme provenant de cette vente.

Victime de l'opium

ON RETROUVE, LE CRANE FRACTURÉ, UNE JEUNE FEMME AGONISANTE DANS UNE CHAMBRE

Bordeaux, 9 juin. — Un médecin était mandé ce matin pour donner des soins à une jeune femme nommée Bernard, qui gisait inanimée dans une chambre de la maison située rue Dauphine n° 3. Il constata que la femme en question avait absorbé de l'éther et de l'opium et qu'elle avait une fracture des vertèbres cervicales. Il la fit transporter à l'hôpital Saint-André.

La police, informée, établit que la dame Bernard avait passé une partie de la nuit avec des jeunes gens qui s'adonnent à l'éther et était tombée sur le plancher. Les jeunes gens ont déclaré qu'elle n'avait subi aucune violence de leur part. Toutefois, l'enquête de la police continue, car la blessure de Mme Bernard met sa vie en danger.

LA VENGEANCE DU CHARRON

IL TIRE, SANS L'ATTEINDRE, SUR UN AVOUÉ

Grenoble, 9 juin. — Une tentative d'assassinat a été commise ce soir à cinq heures sur M. Riollet, avoué près la Cour d'appel de Grenoble et antérieurement avoué au tribunal civil de Leblanc.

Un charron de Cailliac (Indre), nommé Lucien Imbest, âgé de 46 ans, venu à pied de cette localité, qui s'était présenté à l'étude et avait demandé à voir M. Riollet, a tiré sur celui-ci un coup de revolver presque à bout portant. L'avoué n'a pas été atteint.

Imbest, remis aux mains de la police, a déclaré qu'il recommencerait.

LE TRAFIC DES TITRES EN ALLEMAGNE

Berlin, 9 juin. — La vente des titres paraît avoir été en Allemagne une opération lucrative et beaucoup plus généralement pratiquée qu'on n'aurait pu le penser tout d'abord. Le journal socialiste de Breslau signale qu'un certain M. Duessinger, de Magdebourg, vendait le titre de fournisseur de la cour au prix de 3.100 francs aux maîtres artisans possédant une bonne clientèle bourgeoise. M. Duessinger se servait des grands journaux pour faire savoir, par de discrètes annonces, qu'il était en mesure d'exaucer les désirs de toute personne soucieuse d'acquérir un titre honorifique.

Les fraudes de Saint-Nazaire

LA COUR D'ASSISES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE A PRONONCE HIER SON VERDICT

Nantes, 9 juin. — La Cour d'assises de la Loire-Inférieure a prononcé son verdict dans l'affaire des fraudes en douane de Saint-Nazaire.

Elle a condamné M. H..., contrôleur principal des douanes, à cinq ans d'emprisonnement pour usage de faux et contrebande.

M. M..., négociant, à treize mois d'emprisonnement pour complicité et contrebande.

M. Gaston N... à treize mois d'emprisonnement pour complicité et contrebande et tous trois solidairement à 1,000 francs d'amende.

M. Fernand N... est acquitté.

En outre, la Cour a condamné conjointement et solidairement MM. H... et M... à 202,047 francs et M. Gaston N... à 142,761 fr. pour réparation civile vis-à-vis des douanes.

M. H... va signer son pourvoi.

AU MEXIQUE

L'ATTITUDE DES ETATS-UNIS

Niagara-Falls, 9 juin. — Les Etats-Unis ne réclameront aucune indemnité de guerre au Mexique.

Les délégués américains ont fait savoir que leur gouvernement s'estimera satisfait si un gouvernement mexicain sérieux succède à celui du général Huerta.